

## **CAP de Serrurier-métallier**

### **Formations Métiers Batiment**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 4/11/2008 8:27:35

#### **Le champ d'intervention du CAP de Serrurier-métallier comporte cinq activités principales :**

- organisation du poste de travail à l'atelier comme sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités de l'atelier et du chantier et en préparant les outillages et les matériels dont les moyens d'accès ;
- mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité, ainsi que des protections de zones vulnérables liées à l'intervention ;
- débit et usinage des profilés métalliques ;
- assemblage par soudage et équipement des ouvrages ;
- pose et mise en service des ouvrages après réception des supports.

#### **Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :**

le titulaire du CAP doit être capable :

- de situer son ouvrage dans l'ensemble du bâtiment ;
- de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;
- de mettre en oeuvre les techniques et procédés de fabrication et de pose des ouvrages du bâtiment en métaux ferreux ou non-ferreux ;
- de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :**

Le serrurier-métallier est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du bâtiment qui fabriquent et installent des ouvrages à base de profilés industriels métalliques, assemblés essentiellement par soudage. Son intervention porte sur la construction de locaux (ossature, bardage, mur rideau, cloisons, vérandas, agencement), d'ouvrages de protection des biens et des personnes (fermeture, serrure, menuiserie, blindage, garde-corps, clôture..), d'accès et de confort (protections solaires, escalier, passerelle).

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

##### **Unité professionnelle n°1 :**

Analyse d'une situation professionnelle

##### **Unité professionnelle n°2 :**

Fabrication d'un ouvrage simple -  
vie sociale et professionnelle

##### **Unité professionnelle n°3 :**

Pose, installation et maintenance d'un ouvrage

**Unité générale n°1 :** Français et histoire-géographie

**Unité générale n°2 :** Mathématiques-sciences

**Unité générale n°3** : Education physique et sportive **Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans. Conditions d'inscription à la certification :**

après un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; après un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expérience ; dispositif VAE. **Composition des jurys :**

50 % de formateurs, 50 % de professionnels. **Autorité responsable de la certification :** Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

**Qualité du(es) signataire(s) de la certification :**

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

**Niveau de la certification :**

Niveau V (nomenclature de 1967)

**Liens avec d'autres certifications :**

Accès possible vers le Brevet professionnel

**Base légale :**

Arrêté du 1er août 2002 publié au J.O. du 9 août 2002

**Après un CAP de Serrurier-métallier, il est possible d'envisager :**

**au niveau V des diplômes :**

- un autre CAP en complément du premier,
- le BEP du même secteur : le BEP des Techniques des métaux, du verre, des matériaux de synthèse du bâtiment,

**au niveau IV des diplômes :**

- le Brevet professionnel Serrurerie – métallerie, ou éventuellement,
- un Baccalauréat professionnel du même secteur : le bac pro Bâtiment : métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse.

**Des informations sur les diplômes et sur les formations qui y préparent peuvent être obtenues auprès :**

- des C.I.O. (centres d'information et d'orientation),
- des P.A.I.O. (permanences d'accueil pour l'information et l'orientation),
- des lycées professionnels,
- des centres de formation d'apprentis.